

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Annie LALLEMAND, Marie-Laure RIVALS

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Marie-Hélène BUCHON

Étai(en)t absent(s) :

François MORELLE Représentant l'association AEI

Secrétaire de séance : Jérôme ROBERT

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » – ADOPTION.**

Rapporteur : Théo PEREZ

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2020, l'évolution du résultat de clôture ressort en hausse de +42,5%, soit une augmentation de +100 742 € du fonds de roulement par rapport à 2019, dont +91 429 € en fonctionnement et +9 313 € en investissement.

S'agissant du budget annexe de l'aide à domicile, les résultats de clôture 2020 s'établissent comme suit :

Aide à domicile	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	800 077,85 €	3 450,26 €	803 528,11 €
Dépenses	654 462,56 €	0 €	654 462,56 €

Résultat (Rec. - Dép)	145 615,29 €	3 450,26 €	149 065,55 €
------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	11 108,98 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	570 700,44 €	628 541,41 €	+10,1 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	0 €	1 849,92 €	
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	7 575,13 €	11 232,99 €	+48,3 %
Total opérations réelles		578 275,57 €	652 733,20 €	+12,9 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	1 721,00 €	1 729,26 €	+0,5 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		579 996,57 €	654 462,56 €	+12,8 %

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes, entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	11 108,98 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 853,77 €	13 713,82 €	+15,7 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	574 191,05 €	621 204,07 €	+8,2 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	7 575,13 €	11 232,99 €	+48,3 %
Total opérations réelles		593 619,95 €	657 259,86 €	+10,7 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	1 721,00 €	1 729,26 €	+0,5 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		595 340,95 €	658 989,12 €	+10,7 %

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement augmentent de +64 K€ (+10,7%) par rapport au CA 2019.

Cette variation s'explique très largement par la variation de +47 K€ (+8,2%) de la masse salariale.

D'autres éléments plus ponctuels s'y ajoutent, tels que :

- Le déficit de fonctionnement reporté, nouveau poste de dépense : +11 K€ ;
- Les études (certification Afnor) : +2 K€ ;
- La maintenance logicielle : +2 K€.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	568 887,59 €	799 889,93 €	+40,6 %
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	0 €	187,92 €	
Total opérations réelles		568 887,59 €	800 077,85 €	+40,6 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		568 887,59 €	800 077,85 €	+40,6 %

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	427 086,59 €	570 679,95 €	+33,6 %
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	0 €	187,92 €	
Total opérations réelles		427 086,59 €	570 867,87 €	+33,7 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		427 086,59 €	570 867,87 €	+33,7 %

Les recettes de fonctionnement après retraitements progressent donc plus fortement que les dépenses par rapport au CA 2019 (+144 K€, soit +33,7%), sous l'effet des éléments ci-dessous :

- Encaissements auprès des caisses et des usagers du service d'aide à domicile : +79 K€ ;
- Indemnités journalières versées par la CPAM ou d'autres organismes d'assurance dans le cadre d'arrêts de longue maladie : +18 K€ ;
- Participations : +47 K€, dont :
 - Etat : 7 K€ de dotations exceptionnelles de l'État liées à la crise sanitaire ;
 - Département : 11 K€ à fin de versement de primes exceptionnelles aux aides à domicile, 9 K€ au titre d'une action de formation par les pairs, 6 K€ afférents à une action de nutrition – santé, ainsi que 14 K€ d'acompte sur CPOM (modulation positive).

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui se redresse très significativement (+80 K€) entre 2019 et 2020, pour s'établir à -88 K€.

III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur l'exercice 2020.

IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2020
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 721,00 €
Total opérations réelles		1 721,00 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	1 729,26 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 450,26 €
--	-------------------

Les seules recettes d'investissement consistent dans l'excédent d'investissement reporté, et les dotations aux amortissements, aboutissant à un total de 3,5 K€.

Le résultat d'investissement se chiffre à 3,5 K€, en progression de +100,5 % entre 2019 et 2020.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT Président de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « service d'aide à domicile » du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

